





8ème Grand Prix Sénior Mérignies Golf Country Club Samedi 26 et Dimanche 27 avril 2025

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE (26/02/2025)

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs. (voir Vademecum 2025 de la FFGolf).

Art 1- Formule de jeu

36 trous Stroke Play Brut – 18 trous par jour.

Epreuve ouverte aux amateurs français, ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve, licenciés à la FFGolf, s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40€ et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve et rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.

Etre titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Art 2- Séries, marques de départ et nombre de joueurs :

L'épreuve se jouera sur le parcours 18 trous Val de Marque et Rupilly.

- * une série Dames (30 joueuses minimum) : index inférieur ou égal à 24.4 Départ des marques rouges.
- * une série Messieurs : index inférieur ou égal à 21.4. Départ des marques jaunes.

Champ total de joueurs : 108 joueurs maxi.

En cas de liste d'attente, le champ de joueurs sera déterminé en suivant le règlement du Vademecum.



Art 3- Inscriptions

Les inscriptions pour le Grand Prix Sénior sont ouvertes du 20 février 2025 au 11 avril 2025 à 18h00.

L'inscription se fait uniquement sur internet via le formulaire en ligne du site www.merigniesgolf.com

Le règlement des frais d'inscription se fait uniquement en ligne. L'inscription ne sera définitive qu'une fois le règlement réceptionné.

Art 4- Droit d'engagement

Joueur extérieur : 90 € ; Joueur abonné : 30 €.

Parcours de reconnaissance le vendredi 25 avril 2025 (uniquement sur réservation à l'accueil).

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Art 5 - Tirage des départs

Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.

- 1er jour : la liste par ordre d'index sera coupée en 4 blocs égaux (bloc 1 : les meilleurs index). Le bloc 2 jouera en premier, puis dans l'ordre les blocs 1,3 et 4.
- 2ème jour : en fonction des résultats du 1er tour, par ordre décroissant.

Les départs seront disponibles au plus tard vendredi 25 avril 2025 à 12h00.

Art 6- Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est composé de un arbitre fédéral et de deux représentants de Mérignies Golf.

Art 7 - Prix

Seront récompensés :

- 1^{er} PRIX BRUT Homme,
- 1^{er} PRIX BRUT Dame



Art 8 : Départage

En cas d'égalité pour la première place en brut, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou ». (En boucle : trous n°9 Val de Marque, puis 10 et 18 Rupilly)

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur les 9, 6, 3 et dernier trou.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Art 10 : Remise des prix

Dimanche 27 avril 2025 au club house une demi-heure après le dernier retour

